



L'art d'investir

Vendre toutes ses actions pour investir dans des CPG, une bonne idée?



Pessimiste

→ Les résultats financiers d'Air Canada au troisième trimestre ont été robustes, mais les prévisions de l'entreprise en ce qui concerne ses dépenses en capital ont fait un bond total de 4,4 G\$ pour les exercices 2025 et 2026, raconte Walter Spracklin, de RBC Marchés des capitaux. Il abaisse son cours cible sur un an, qui passe de 21 \$ à 17 \$.

→ Air Canada a émis des prévisions prudentes pour son exercice 2024, ce que Chris Murray, d'ATB Capital Markets, attribue aux négociations en cours avec les pilotes membres de l'Association des pilotes de ligne et à la normalisation des conditions de l'industrie. Il conserve sa recommandation de « surperformance » sur le titre de l'entreprise, mais réduit son cours cible sur un an, qui passe de 35 \$ à 33 \$.

→ L'augmentation des dépenses en capital s'ajoute à d'autres inquiétudes, comme la vigueur de la demande, un raffermissement de l'environnement concurrentiel, et les prix du carburant, écrit Konark Gupta, de la Banque Scotia. Il souligne la bonne performance financière de l'entreprise, mais son cours cible sur un an passe de 34 \$ à 29 \$.

Au cours de la dernière année, les banques centrales des principales économies, dont celle du Canada, ont procédé à des hausses de taux d'intérêt successives et rapides partant d'un niveau qui semblait anormalement bas. À la suite de ces augmentations, certains certificats de placements garantis (CPG) non remboursables offrent aujourd'hui un taux de rendement annuel se situant entre 5% et 6% pour des échéances d'un an à cinq ans. Les rendements offerts par cette catégorie d'actifs atteignent un sommet inégalé depuis au moins la crise financière des années 2008-2009.

Dans un tel contexte, certains de nos clients se demandent, à juste titre, s'il serait approprié de vendre la totalité de leurs actions pour plutôt détenir ces CPG non rachetables. La perspective de ne subir aucune volatilité et d'obtenir un rendement garanti, connu d'avance et émis par une grande institution financière, peut certes sembler attrayante. Elle l'est encore plus si on considère que la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) offre une garantie supplémentaire jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour les particuliers.

Il vaut se rappeler d'abord et avant tout qu'investir dans les placements boursiers doit normalement être réalisé dans une perspective à long terme. Comme la Bourse est imprévisible et tend à

fluctuer à court terme, il demeure primordial de garder cet horizon à long terme pour bénéficier de l'appréciation qu'elle procure.

En dépit de la volatilité à laquelle elle expose les investisseurs, la Bourse (indice S&P 500) a historiquement procuré un rendement annuel d'environ 10%. Selon nous, il s'avère donc mal avisé de remplacer la portion pouvant être investie en actions par des CPG qui rapportent pratiquement deux fois moins. Si vous investissiez par exemple 300 000 \$ dans un CPG procurant un rendement de 5%, vous vous retrouveriez avec près de 383 000 \$ au bout de cinq ans. Le même montant placé à parts égales dans les fonds négociés en Bourse de l'indice S&P/TSX de Toronto et du S&P 500 devrait valoir 483 000 \$ après cinq ans, soit 100 000 \$ de plus*. Voilà un prix élevé à payer pour éviter de vivre les fluctuations inhérentes au marché boursier.

Si remplacer les actions par des CPG ne se révèle pas une bonne idée, est-il judicieux de substituer la partie du portefeuille normalement consacrée aux titres à revenu fixe par ces mêmes CPG?

Pour répondre à cette deuxième question, il est important de considérer qu'un investissement dans des CPG s'accompagne d'un énorme coût de renonciation. Comme les CPG non remboursables ne peuvent être négociés, le capital qui y est investi est littéralement en prison jusqu'à son échéance. Avec ces sommes immobili-

Le hic, c'est que pour obtenir ledit rendement annuel de 5% à 6%, le CPG choisi devra être obligatoirement non remboursable d'ici à son échéance. Les CPG remboursables offrent généralement un taux de rendement nettement moindre, rendant l'idée initiale d'y investir à un taux intéressant tout simplement caduque.

lisées, il sera impossible pour l'épargnant de saisir une autre occasion d'investissement plus intéressante ou même de pallier l'un des nombreux imprévus qui surviennent dans le cours normal d'une vie. Une toiture qui coule, un véhicule qui rend l'âme ou un divorce peuvent subitement faire regretter la décision d'avoir privilégié un tel placement.

« Soit! Dans ce cas, j'investirai dans un CPG rachetable », rétorqueront certains épargnants. Le hic, c'est que pour obtenir ledit rendement annuel de 5% à 6%, le CPG choisi devra être obligatoirement non remboursable d'ici à son échéance. Les CPG remboursables offrent généralement un taux de rendement nettement moindre, rendant l'idée initiale d'y investir à un taux intéressant tout simplement caduque.

Solution de rechange à considérer

Une bonne solution de rechange aux CPG pour la partie de votre portefeuille investie dans les titres à revenu fixe serait de considérer les obligations de grande qualité. Par exemple, celles du gouvernement du Canada offrent un taux de rendement annuel de près de 5% pour des échéances se situant entre 1 an et 5 ans. Certains comptes à intérêt élevé, également protégés par la SADC, offrent aussi un rendement supérieur à 4% par année. Dans les deux cas, ces placements sont liquides, fluctuent nettement moins que les actions — voire pas du tout pour les comptes à

intérêt élevé —, peuvent être rachetés ou revendus en tout temps et le rendement qu'ils offrent avoisine celui que procurent les CPG en ce moment.

L'épargnant qui tient malgré tout mordicus à détenir des CPG non rachetables à même son portefeuille de titres à revenu fixe devrait s'assurer de leur accorder seulement une fraction de la composition totale de sa pondération en revenu fixe. Il devrait en plus prévoir d'autres sources de liquidités accessibles d'ici à l'échéance du CPG. En ne procédant pas ainsi, l'épargnant se priverait de la possibilité de saisir une meilleure occasion de placement ou, pire, s'exposerait à des soucis financiers advenant un imprévu. ❦

* Cet exemple repose sur un rendement annuel moyen de 10% de la Bourse et est à titre illustratif. Le S&P 500 a procuré un rendement annuel moyen d'environ 11% depuis 1926. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs.

EXPERT
INVITÉ



Eddy Chandonnet est gestionnaire de portefeuille et associé chez Medici.